



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-98857>

Département(s) de publication : **40**

Annonce n° **24-98857**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-80095

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 29/08/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté de communes MACS

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 24400086500091

Ville : Saint-vincent-de-tyrosse

Code postal : 40230

Groupelement de commandes : Non

Département(s) de publication : 40

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux d'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Pôle d'Échanges Multimodal de Saint-Vincent-de-Tyrosse pour la Communauté de communes MACS

Code CPV principal - Descripteur principal : 45261215

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La présente consultation porte sur la réalisation de travaux d'installation sur ombrières de panneaux photovoltaïques dans le cadre du futur Pôle d'Échanges Multimodal de Saint-Vincent-de-Tyrosse. L'objectif est de développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire de MACS. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de communes MACS. Le maître d'œuvre est l'Entreprise BIOCENOSE - OCCISOLIS 81000 ALBI.

Section 4 - Informations rectificatives

- Il est porté à l'attention des entreprises que le compte-rendu des visites sur site qui se sont tenues dans le cadre de cette consultation a été publié ce 29 août 2024 sur le profil d'acheteur de MACS <https://demat-ampa.fr> Par ailleurs, il est précisé que la hauteur libre souhaitée sous chaque ombrière est de 3.50 m minimum. Enfin, il est à noter que l'éclairage sous ombrière a été retiré du cahier des charges de ce contrat.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/08/2024